FONCIER
AMÉNAGEMENT

ATTESTATION DE SURFACE DE PLANCHER

LOTISSEMENT « La Brosse »
CHEILLÉ (37)
(Justification des droits à construire)
Art.421-3.5 du code de l'urbanisme

Je soussignée Madame DIONISIO Ana cogérante de LOTIR 37 -FONCIER AMENAGEMENT atteste que :

La surface de plancher maximale autorisée sur le lot **N°** 5 du lotissement dénommé ci-dessus est la suivante :

➢**Superficie du terrain** : **567 m²**

Surface de plancher	**250 m²**

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT

LOTISSEMENT « La Brosse »
CHEILLÉ (37)
(Justification des droits à construire)
Art.421-3.5 du code de l'urbanisme

Je soussignée Madame DIONISIO Ana cogérante de LOTIR 37 -FONCIER AMENAGEMENT atteste que :

Atteste

Que les équipements desservant le lot 5 « La Brosse » à CHEILLÉ » (37) sont achevés

Les Ponts de Cé,
Le 5 février 2021

Le Maître d'Ouvrage

Foncier Aménagement
SARL LOTIR 37
51A, chemin de la Brosse - 49130 LES PONTS-DE-CÉ
Tél. 02 41 44 91 47 - Fax 02 41 68 57 01
Siret : 802 893 263 00011